

Monsieur
Stephan ELIEZ
Directeur général de l'OMP
Case postale 50
1211 Genève 8

Genève, le 20 octobre 2011

Votre courriel du 11 octobre 2011

Monsieur le directeur général,

La commission du personnel de l'OMP (CP) a pris connaissance du courriel que vous lui avez adressé le 11 octobre dernier et tient à vous faire part des observations suivantes.

La CP tient tout d'abord à vous rassurer quant au fait que les explications données par Madame la Secrétaire générale du département concernant le long processus nécessaire à l'aboutissement de nouveaux cahiers des charges ont bien été comprises. Plus précisément, la CP a pris acte du fait que la rédaction d'un cahier des charges relève de la responsabilité de la hiérarchie et que par la suite une négociation s'instaure avec les collaborateurs et collaboratrices concernés pour sa finalisation.

Concernant la consultation lancée tout récemment par la CP : la commission tient à attirer votre attention sur le fait que celle-ci ne concerne pas directement les projets de nouveaux cahiers des charges mais bien, comme l'indique la lettre d'accompagnement, les conditions actuelles dans lesquelles ces fonctions sont exercées, ainsi que les évolutions qui sont envisagées autant par le département que par la direction de l'office.

Vous rendez attentive la CP sur le risque de confusion que notre consultation du personnel va créer, ainsi que sur la difficulté de la concertation qui va en découler.

La CP estime qu'une consultation élargie à tous nos collègues (qui, tous, peuvent à un moment ou l'autre bénéficier des compétences des responsables pédagogiques ou thérapeutiques et établir un lien de collaboration avec eux) ne peut qu'apporter une contribution positive aux démarches de consultation en cours par ailleurs. La CP considère qu'il s'agit là d'un processus de complexification des points de vue inévitable et enrichissant dans un processus qui, à ses yeux, a tout à gagner en assurant une prise en compte la plus large possible de ce qui est perçu et expérimenté au quotidien, en positif comme en négatif, de l'exercice actuel et projeté de ces deux importantes fonctions.

Comme nous avons déjà pu vous l'expliquer lors de notre dernière séance du 26 septembre, la CP estime qu'il est de son devoir de consulter le personnel dans son ensemble afin de pouvoir

vous donner une position correcte, respectueuse et représentative de l'avis du plus grand nombre de nos collègues, sur un sujet ayant des répercussions importantes autant sur les conditions de travail des collaborateurs que, par voie de conséquence, sur la prise en charge des enfants et adolescents du secteur de l'enseignement spécialisé.

La CP est une fois encore très perplexe quant à vos doutes concernant sa capacité à respecter la confidentialité des documents que vous lui avez mis à disposition.

Il s'agit donc aujourd'hui des projets de cahiers des charges de responsable pédagogique et de responsable thérapeutique que vous nous avez adressés le 4 mai 2011 en vue de notre séance du 9 mai 2011. La discussion sur ces cahiers des charges n'ayant pas pu avoir lieu le 9 mai, la CP vous a explicitement demandé par courriel le 10 mai 2011 si ces deux documents avaient un caractère confidentiel ou pas, afin de pouvoir les diffuser lors de l'Assemblée du personnel de l'OMP le 24 mai 2011. La réponse qui nous a été adressée par courriel le 11 mai 2011 par M. Pascal Gondrand dit que « Les cahiers des charges de responsable pédagogique et thérapeutique sont des documents « en projet ». Ils ne sont pas confidentiels et peuvent être utilisés par les partenaires concernés dans le cadre de leur réflexion ». Nous avons dès lors considéré que ces projets, par ailleurs déjà largement diffusés aux responsables concernés et à la SPG, pouvaient être portés à la connaissance des collaborateurs de l'office.

Vous comprendrez par ailleurs certainement que la CP doit pouvoir déterminer elle-même, en toute autonomie, les moyens qu'elle entend se donner pour remplir au mieux le mandat pour laquelle elle a été élue : en l'occurrence les moyens qu'elle se donne pour prendre connaissance de l'avis du personnel de l'office.

Par les observations qui précèdent, la CP espère avoir contribué à clarifier sa démarche et son rôle au sujet de la réflexion en cours sur ces deux importantes fonctions.

En vous remerciant de votre attention, la commission du personnel vous présente, Monsieur le directeur général, ses respectueuses salutations.

Pour la commission du personnel :

Chiara Curonici, présidente

Copie à : Mme Marianne Frischknecht, secrétaire générale du DIP